Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de juillet 2025 • N°06

CM2, REMISE DU CADEAU DE DÉPART ET ÉCHANGE AVEC MADAME LE MAIRE

Chaque fin d'année scolaire marque une étape importante, mais pour nos élèves de CM2, c'est un véritable tournant. Ce mardi 25 juin 2025, Madame la Maire et quelques élus se sont rendus à la rencontre de ces jeunes pour leur remettre le traditionnel cadeau de départ et pour un moment de partage. En septembre, ils franchiront les portes du collège, avec dans leur cartable bien plus que des cahiers : ils emportent les souvenirs d'années passées à grandir, à apprendre, à tisser des liens. Ce passage vers le monde des « grands » est à la fois une aventure et une promesse. Une aventure, car ils vont découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles matières, de nouveaux visages. Une promesse, car l'école élémentaire leur a transmis les premières clés de la connaissance, du respect et du vivre-ensemble. Grandir, c'est apprendre chaque jour. C'est être curieux, faire des erreurs, se relever, persévérer. Et nos élèves en sont de magnifiques exemples. À travers leur énergie, leur créativité et leur soif d'apprendre, ils incarnent l'avenir.

Depuis de nombreuses années, l'école Édouard Vuagnat bénéficie d'une magnifique notoriété de par la qualité de ses professeur(e)s et la richesse de son infrastructure. Mais on oublie souvent de le préciser, et il était essentiel pour Madame la Maire de le rappeler à nos jeunes, que la grandeur d'une école passe aussi par la qualité de ses élèves et l'image qu'ils véhiculeront ensuite et tout au long de leur cursus. Leur attitude, leur engagement, leur bienveillance seront demain le reflet de ce qu'ils ont vécu ici. Ils seront, sans s'en rendre compte, les ambassadeurs de notre village, porteurs d'une image que nous espérons belle et forte. Par exemple, une ancienne élève, Emmy Costa, a retrouvé cette année l'école Vuagnat avec nostalgie au cours de son stage en classe de CM2.

Les générations défilent vite et, comme chaque année, c'est avec beaucoup d'émotion que la commune regarde une nouvelle vague de jeunes Feigèrois quitter le bord pour de nouveaux horizons. Nous leur souhaitons par avance une excellente rentrée au collège et plein de succès et d'enthousiasme dans leur futur choix de vie. Merci à eux, merci à tout ce qu'ils nous apportent.

Sylvain Heinzen,
commission scolaire et sociale

Le Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL A NOTAMMENT APPROUVÉ :

Au cours de la session du 11 février 2025

- La mise à jour des tarifs périscolaires et la mise en place des tarifs extrascolaires.
- L'adhésion à un groupement de commandes relatif au déploiement de la vidéoprotection comprenant les communes de Feigères, Saint-Julien-en-Genevois, Neydens, Archamps, Beaumont et Présilly.

Au cours de la session du 3 avril 2025

- Le compte de gestion 2024, le compte administratif 2024, l'affectation des résultats 2024 et le budget primitif 2025.
- Le maintien des taux d'imposition à 21,80% pour le bâti, 51,48% pour le non-bâti et à 14,66% pour l'habitation.
- La validation du plan de financement des travaux de l'église d'un montant total de 200 000 € HT subventionnés à 80%, soit 160 000 €, par la Région et le Département.
- La mise en place du dispositif de participation citoyenne.

Au cours de la session du 12 juin 2025

- L'attribution de subventions annuelles aux associations d'un montant total de 17 060 € (voir tableau ci-dessous).
- La validation du plan de financement des travaux de la salle polyvalente d'un montant total de 700 000 € HT subventionnés à hauteur de 80%, soit 560 000 € HT, par la Région et le Département.
- L'acquisition foncière gratuite de la parcelle ZD 213 route de Chez Jolliet d'une superficie de 34 m², les frais d'acquisition étant à charge de la Commune.
- L'acquisition foncière des parcelles AI 731 et AI 733 chemin de l'École d'une superficie totale de 34 m² au prix de 340 €, les frais d'acquisition étant à charge de la Commune.
- L'incorporation de la parcelle vacante AI 37 d'une superficie de 17 m² dans le domaine privé communal.
- La prorogation d'une durée de 14 ans, soit jusqu'en 2060, du bail à construction conclu avec CDC Habitat pour la résidence *le Marronnier* comprenant 22 logements sociaux.

ASSOCIATION	SIÈGE	MONTANT ATTRIBUÉ	ASSOCIATION	SIÈGE	MONTANT ATTRIBUÉ
Alliance Genevois Judo 74	St-Julien-en-Gvois	860.00 €	Amicale donneurs de sang	Beaumont	200.00 €
Rugby Club Genevois	St-Julien-en-Gvois	350.00 €	AFN UDC 74	Beaumont	200.00 €
Sentiers Neydens	Neydens	200.00 €	Prévention routière	Annecy	200.00 €
Comité des fêtes	Feigères	7 000.00 €	Protection civile	Annemasse	200.00 €
Union Salève Foot	Collonges-sous-Salève	1 250.00 €	Affouagistes Malchamp	Feigères	3 000.00 €
Arhuna	Feigères	2 000.00 €	MFR Vulbens	Vulbens	230.00 €
Handball Club Genevois	St-Julien-en-Gvois	350.00 €	Chambre métiers artisanat	Annecy	290.00 €
Lieutenants Louveterie	Annecy	200.00 €	ASCDG Douanes Genevois		230.00 €
Jeunes agriculteurs genevois	St-Julien-en-Gvois	300.00 €			

RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024

RÉSULTAT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	2 256 527.86 €
Dépenses de l'exercice	1 563 972.00 €
Résultat de l'exercice (A)	692 555.86 €
Résultat reporté N-1 (B)	748 647.30 €
Résultat de clôture à affecter (A+B)	1 441 203.16 €
RÉSULTAT - SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	1 100 776.61 €
Dépenses de l'exercice	765 970.16 €
Résultat de l'exercice (A)	334 806.45 €
Solde des restes à réaliser (B)	-241 970.69 €
Résultat reporté N-1 (C)	1 572 086.32 €
Besoin (-) ou excédent (+) de financement (A+B+C)	1 664 922.08 €
Résultat comptable (A+C) reporté en N	1 906 892.77 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ EN INVESTISSEMENT - 1068	**720 601.58 €**
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT MAINTENU EN FONCTIONNEMENT - 002	**720 601.58 €**

La section de fonctionnement comprend les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. La section d'investissement regroupe les projets structurants, les travaux d'infrastructure, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les acquisitions immobilières ou encore les achats de matériels durables (véhicule, mobilier…). Par délibération du Conseil municipal, il a été décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 1.44 M€ à raison de 50% au budget d'investissement, les 50% restants étant maintenu au budget de fonctionnement.

Pour 2025, le total des principales dépenses d'investissements s'élève à 1.845 M€ et comprend les projets suivants :

- l'agrandissement et la rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- la participation à la construction de la piste cyclable reliant Feigères à Présilly,
- la création d'une maison intergénérationnelle,
- les travaux de rénovation de l'église,
- l'installation d'un système de vidéoprotection.

Les détails sur les éléments constitutif du budget peuvent être consultés sur le site de la commune.

Vos élus vous informent

LE DRAPEAU FRANÇAIS

Lors des cérémonies publiques de notre commune qui jalonnent le calendrier, le drapeau tricolore est porté comme le symbole de la nation, le peuple réuni. Son histoire n'est pas linéaire, mais on s'accorde sur sa valorisation dès la révolution française en 1789. Après quelques péripéties, il sera institutionnalisé à partir de 1850. Mais ce sera la grande guerre de 14/18 qui incrustera dans l'âme du peuple sa valeur symbolique et émotionnelle. On peut remarquer d'ailleurs que les Français ne brandissent pas leur drapeau à toutes occasions, comme le font d'autres peuples européens. La Suisse ou la Suède, par exemple, utilisent ce symbole pour des réjouissances locales ou privées. Le drapeau français recèle une valeur forte, issue des guerres, et il y a comme un respect à le réserver aux manifestations collectives. Accompagné de *la Marseillaise*, il suscite une émotion particulière. En 1945 au sortir de la guerre, Maurice Chevallier, dont les plus anciens se souviennent, en fit une grande chanson populaire sous le titre de ***Fleur de Paris*** *: « Bleu, Blanc, Rouge, avec l'espoir elle a fleuri, c'est une fleur de Paris. »*

Mais le temps passant, les anciens combattants qui portent ce drapeau dans nos cérémonies locales se font rares. **Pour que ce symbole fort, le drapeau français, flotte encore au milieu des habitants, il est nécessaire de trouver des porteurs volontaires, des porte-drapeaux, qui prennent le relai dans notre commune.** Hommes ou femmes, l'âge n'étant pas une limite, si vous êtes sensible à la préservation de la mémoire collective et aux symboles qu'elle représente, prenez contact avec votre mairie pour nous rejoindre.

Le président des Anciens Combattants
AFN du Salève, Alain Bullat

FERMETURES ESTIVALES

BOULANGERIE :
du lundi 11 août au dimanche 31 août inclus

RESTAURANT BEEF AND COW :
du 16 août au 2 septembre inclus

PETIT RAPPEL SUR LES BRUITS DE VOISINAGE EN CETTE PÉRIODE ESTIVALE

Tous les bruits susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont interdits tous les dimanches et jours fériés et autorisés les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ainsi que les autres jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 13h30 à 20h.

L'AMBROISIE SOUS SURVEILLANCE

L'ambroisie à feuilles d'armoise, la plus répandue, est une plante envahissante dont le pollen dès le mois d'août est responsable de troubles allergisants multiples. Elle se développe et colonise les bords de routes, les terrains laissés à nu, parfois les terres agricoles.

Cette plante fait l'objet de surveillance et de lutte dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Aussi, trois sites sont répertoriés, surveillés et gérés sur le territoire de notre commune. Mais si vous pensez reconnaître des plants, vous pouvez prévenir la mairie qui en informera le référent Fredon Aura.

+ d'infos :
www.ambroisie.fredon-aura.fr, le portail de lutte contre l'ambroisie

LA FORÊT VIVRIÈRE

LA JOURNÉE PORTES OUVERTES AU JARDIN D'AUGUSTIN DU DIMANCHE 22 JUIN A ÉTÉ UNE TRÈS GRANDE RÉUSSITE AVEC DE NOMBREUX VISITEURS QUI ONT PU DÉCOUVRIR TOUTES LES VARIÉTÉS DONT REGORGE CE JARDIN TRAVAILLÉ AVEC SOIN ET PASSION PAR MARIUS VUAGNAT.

ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Depuis le mois de mai dernier, les travaux de mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS) ont débuté.
Institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures permettant d'assurer la protection des populations en matière d'alerte, de mise à l'abri, voire d'hébergement d'urgence et de soutien. Placé sous l'autorité du maire, en vertu de son pouvoir de police, le PCS s'articule avec les différents plans de secours d'urgence prévus par la réponse de sécurité civile (ex. : dispositif Orsec).
Initialement prévu dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, une récente loi promulguée en 2021 a étendu le champ des obligations. Dorénavant, toute commune soumise à au moins un risque majeur doit être dotée d'un PCS. Dans le même temps, chaque intercommunalité doit également assurer l'élaboration de son Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) qui a pour but d'organiser la solidarité à l'échelle du territoire concerné, notamment en termes de moyens logistiques mobilisables.
En Haute-Savoie, toutes les communes sont soumises à au moins un risque majeur. Feigères n'échappe pas à ce constat et se trouve exposé à ces types d'aléas : inondations, mouvements de terrain, évènements météorologiques, sismicité, transport de matières dangereuses.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Il se caractérise par une faible probabilité de survenue alors que les conséquences peuvent être particulièrement désastreuses pour les personnes, les animaux, les biens, voire l'environnement.
Son origine peut être naturelle (ex. : crue torrentielle, coulée de boue, glissement de terrain, séisme) ou technologique (ex. : accident industriel, accident impliquant des matières dangereuses). Un risque est la conjonction d'un aléa avec un ou des enjeu(x).

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL MISE EN ŒUVRE ?

Composé d'élus et de la secrétaire générale, un groupe de travail accompagné par un prestataire spécialisé (Alpes Léman Sécurité Consult®) est chargé de concevoir ce document en assurant notamment :

- l'analyse des vulnérabilités sur la commune,
- l'identification des enjeux,
- l'organisation du soutien et de la protection des populations,
- l'organisation du pilotage de la sauvegarde au niveau communal,
- l'inventaire des moyens humains et techniques disponibles.

EST-CE QUE LE PCS PEUT ÊTRE RENDU PUBLIC ?

Il s'agit d'un document qui peut être consulté en mairie, dès lors que celui-ci aura été présenté au Conseil municipal et fait l'objet d'un arrêté d'approbation par la maire.
Une version grand public, dénommée « Document d'information communale sur les risques majeurs - DICRIM » sera quant à elle diffusée plus largement et mise en ligne sur le site internet de la mairie.
Ces travaux doivent s'achever d'ici la fin de l'année 2025.

SÉCURISATION DE VOIRIES

Bois-de-la-Dame

Chemin Fernosi - Route de Saint-Julien

Route de Neydens

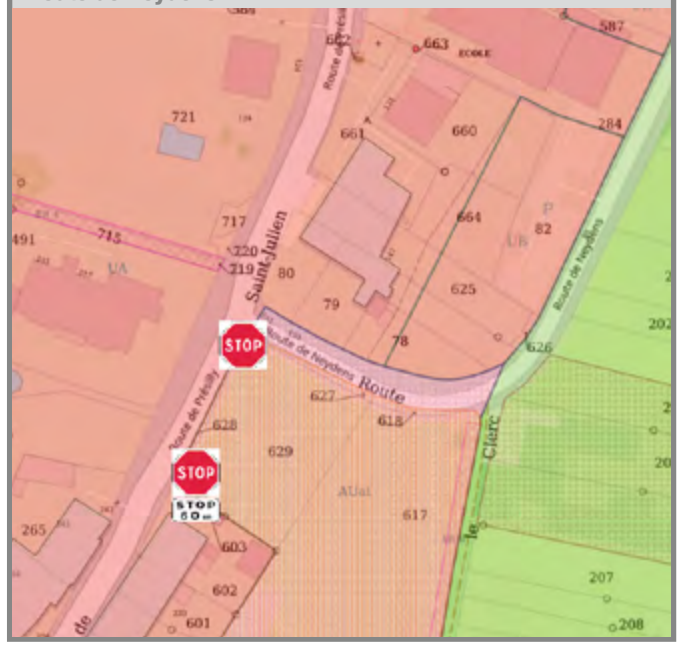

THÉÂTRE : RIRES, SECRETS DE FAMILLE ET SUCCÈS LOCAL !

La pièce *L'Héritage d'un soir*, jouée sur deux week-ends par la troupe des FOUSgères, a remporté un franc succès, attirant plus de 500 spectateurs : certains sont même revenus une seconde fois, comme on revient chercher un bon dessert maison.

Ces représentations sont le fruit d'une année de travail, de répétitions, de fous rires et parfois de sueurs froides, au cours desquelles tous les comédiens ont su donner vie à une histoire où chacun peut se reconnaître. La troupe, portée par sept comédiens passionnés et engagés, a intégré cette année de nouveaux membres venus insuffler un sang neuf, preuve que le théâtre local sait se renouveler tout en gardant son esprit de famille. Une belle réussite pour cette comédie vive et pleine d'émotions, qui questionne avec finesse (et quelques éclats de rire) les secrets de famille, les non-dits et la place que chacun occupe dans une fratrie.

Les retombées ont été très positives, tant sur scène qu'en coulisses : la buvette a abrité de belles discussions après les représentations, signe de la convivialité qui a régné durant ces soirées. La troupe tient à remercier chaleureusement son public fidèle, acteur à part entière de cette réussite. Et ce n'est pas fini : la prochaine pièce se prépare déjà… avec en bonus l'inauguration prévue d'une nouvelle scène flambant neuve. Rendez-vous est donné pour une prochaine aventure théâtrale, toujours sous le signe du plaisir, du partage et de la promotion de la culture locale.

La vie associative et les évènements

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Comme chaque année, la fête de l'école a battu son plein le samedi 28 juin sous une chaleur caniculaire, ce qui n'a pas empêché les enfants de montrer leur spectacle coloré toujours très apprécié des parents et au grand soulagement des professeurs des écoles qui finissent leur année sur une note festive. Un grand merci aux bénévoles du Sou des écoles pour le traditionnel repas servi à l'occasion.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le vendredi 5 septembre 2025 de 16h à 19h devant l'école.

ÉTAT CIVIL

• DÉCÈS •

Denise, Marcelle, Jeanne CHAMOT
née DUPANLOUP, survenu le 22 juin 2025

Toutes nos condoléances à sa famille.

INITIATION AU TENNIS

Le lundi 23 juin, les élèves de maternelle se sont adonnés toute la matinée à une activité tennis sur le court à proximité de la mairie. Cette activité avait pour but de développer la motricité par le biais de jeux de balles ou de ballons.

COURSE CYCLISTE

Le 15 juin s'est disputée la traditionnelle course cycliste, c'était la 49e édition. Plus de 150 coureurs ont pris le départ, dont les concurrentes féminines du championnat départemental de Haute-Savoie. Le rendez-vous est déjà pris pour la 50e l'année prochaine.

PÈLERINAGE À LA SALETTE
LE VENDREDI 15 AOÛT, MESSE À 10H30

CCAS : REPAS DES ANCIENS

En raison des travaux, le traditionnel repas ne pourra avoir lieu cette année à la salle polyvalente. **Une autre option a donc été envisagée et vous sera prochainement dévoilée : que toutes les personnes concernées et éligibles (à partir de 65 ans) guettent leur boîte aux lettres !**

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex

Tél. **04 50 49 24 60 • mairie@feigeres74.fr**
www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public
Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h /
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
PEFC 10-31-2949
www.pefc-france.org

Directeur de la publication : Myriam Grats
Rédacteur en chef : Éric Collomb

Impression : Villi® - www.imprimerie-villiere.com T. +33 450 04 46 86 F-74160 Beaumont • Ne pas jeter sur la voie publique.